

LICENCE PROFESSIONNELLE

Mandataire judiciaire pour la protection des majeurs

En France, un adulte peut bénéficier d'une protection par la justice dès que son discernement est altéré, notamment par l'âge, le handicap ou la maladie. Cette protection prend la forme d'un accompagnement ponctuel ou durable de la personne sur un ou plusieurs aspects de sa vie quotidienne : administratif, social, personnel, juridique et/ou financier. La mesure de protection est prise sur décision du juge des contentieux de la protection. S'il ne peut pas désigner un protecteur dans le cercle familial ou amical, il nomme un-e professionnel-le, appelé-e mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM).

Les besoins en professionnel-le-s sont en extension et leur formation a été réformée par le Décret n° 2023-1379 du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, qui remplace le Certificat national de compétences (CNC) pour l'exercice de la profession par une licence professionnelle. Dans ce cadre, l'Université Lyon 3 et l'IFROSS proposent cette formation en partenariat avec l'Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales (ARFRIPS), qui dispensait la formation au CNC dans la région lyonnaise.

Objectifs

La formation permet de :

- Comprendre et réussir à identifier les motifs et objectifs des régimes de protection et des missions
- Pouvoir analyser le cadre juridique de la mesure et les limites du champ d'intervention du mandataire judiciaire
- Se repérer dans l'organisation judiciaire et administrative pour solliciter les interlocuteurs et services appropriés
- Réussir à identifier, analyser, évaluer les situations budgétaire, patrimoniale et sociale des personnes accompagnées, et les situations à risques
- Développer des compétences relationnelles pour une communication adaptée aux différents interlocuteurs : personnes accompagnées, entourage, autorités judiciaires, conseils départementaux...
- Savoir rédiger les documents administratifs et juridiques nécessaires à la prise en charge de la situation

FORMATION CONTINUE

APPRENTISSAGE

En alternance, une semaine par mois

RESPONSABLES

Marion GIRER,
Professeure des Universités
Amélie PANET-MARRE,
Maître de Conférences

PUBLIC

Niveau de recrutement :
Bac + 2 (ou VAP)
1) Être titulaire d'un baccalauréat et d'une formation de niveau bac +2 dans les domaines juridique, social ou de gestion ET justifier de la conclusion d'un contrat d'apprentissage au début de la formation
2) Sans condition de diplôme pour les professionnel-le-s du secteur admis suite à une VAP.

En partenariat avec

L'Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'innovation en Pratiques Sociales



Commenté [CH1]: <https://facedroit.univ-lyon3.fr/licence-professionnelle-mandataire-judiciaire-pour-la-protection-des-majeurs>

ÉVALUATION DES ÉTUDES

Contrôle continu tout au long de l'année à partir des travaux des candidats.

LIEU

Locaux de l'IFROSS à proximité des quais du Rhône et du centre-ville.

TARIFS

7200 € pour les étudiants en formation professionnelle continue
9900 € pour les étudiants en formation en apprentissage

CANDIDATURE

Le recrutement des participants s'effectuera sur la base d'un dossier de candidature en ligne.

Le dépôt du dossier de candidature se fait uniquement sur la plateforme eCandidat du **26 mai au 21 juin 2026**.

► Pour candidater : ecandidat.univ-lyon3.fr

ADMISSION

Admission sur examen du dossier de candidature.
Les candidats peuvent être convoqués pour un entretien.
En cas de défaut à l'entretien, la candidature sera caduque.

CONTACT

Vanessa Durieux
04 78 78 75 81
ifross@univ-lyon3.fr

18 rue Chevreul 69007 LYON
www.ifross.com

ifross 
INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE
SUR LES ORGANISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Architecture

ORGANISATION GÉNÉRALE

La licence professionnelle alternera des périodes de formation pratique (réalisée auprès d'un professionnel de la protection juridique des majeurs) et de formation théorique.

L'enseignement théorique se déroulera partiellement en distanciel asynchrone. Les regroupements sont prévus sur le rythme d'une semaine par mois environ.

MODULES

Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations

- Maîtriser les régimes de protection juridique, les questions relatives à la vie familiale de la personne protégée ainsi que les relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives.
- Connaître et comprendre les droits de la personne protégée, ainsi que les limites d'intervention du Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Commenté [MG2]: A revoir.

Adapter l'accompagnement à la personne protégée

- Connaître l'approche institutionnelle ainsi que l'accompagnement social et médico-social. Savoir réagir aux situations en fonction des vulnérabilités des personnes protégées et être au fait des méthodes et techniques de communication.

Agir en tant que professionnel de la protection juridique

- Maîtriser la gestion des actes personnels et les techniques de gestion budgétaire, fiscale et patrimoniale.
- Connaître les modes d'exercice et les responsabilités du Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Approfondir ses savoirs professionnels

- Maîtriser les outils numériques, les questions éthiques et déontologiques et plus globalement les questions liées au positionnement et à la pratique du métier de Mandataire judiciaire à la protection des Majeurs.